



EXTRAIT DE RÉOLUTION
Province de Québec
Municipalité de Mont-Carmel

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel tenue au lieu habituel des réunions du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, 2^e étage, ce 7 octobre 2019 à 19h30 heures. Le quorum était constitué sous la présidence de monsieur le Maire, Pierre Saillant et des personnes suivantes : messieurs les conseillers Lucien Dionne et Lauréat Jean ainsi que mesdames les conseillères, Colette Beaulieu, Cindy Saint-Jean et Réjeanne Raymond Roussel.

La résolution suivante a été adoptée.

Proclamer Mont-Carmel municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons de femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est résolu de proclamer Mont-Carmel municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À MONT-CARMEL, ce 7^{ème} jour d'octobre 2019.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Maryse Lizotte, dir. générale et sec.-trés.
Mont-Carmel, le 8 octobre 2019